



La FEP sera saisie cet automne d'un projet de politique de reconnaissance des acquis

Chronique des doléances

Et vous, quels sont les irritants
dans vos études:

WWW.AGEEFEP.QC.CA





3200, rue Jean-Brillant, local 2326 Un café étudiant géré par l'AGEEFEP

www.ageefep.qc.ca





CITE

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, Apprendre à être

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP).

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Direction artistique,

graphisme et mise en pages

Signal Création

Administrateur

Normand Bélisle

Impression

Imprimerie Impart Litho

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne - contrat

de vente no 40069245

Les textes et illustrations publiés dans *Cité édu*cative peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président Normand Bélisle, secrétaire général Yvonne Ellis, vice-présidente Claudette T. Cloutier, vice-présidente Denis Sylvain, vice-président

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale :

C.P. 6128, Succ. Centre-ville Montréal (Québec) H3C 3J7

Tél.: (514) 343-7733 1-800-563-3678

Télécopieur :

(514) 343-7724

Site Web : www.ageefep.qc.ca

Courriel: citeducative@ageefep.qc.ca





le temps d'agir est venu	5
La FEP sera saisie cet automne d'un projet de politique de reconnaissance des acquis	6
L'école à la maison : apprendre autrement	9
Programme des étudiants alphabétiseurs : joindre l'utile à l'agréable	12
Le MRCI rétablit l'allocation de formation : le tollé public a forcé la main du ministère de l'Immigration	14
Un climat optimiste au hors campus de Québec	15
Les Services aux étudiants à l'heure de la réforme	16
Chronique des doléances : et vous, quels sont les irritants dans vos études?	18
L'AGEEFEP en bref	20
La FEP décerne 361 baccalauréats	22
Prix Lizette-Gervais : les étudiantes de la FEP raflent tous les honneurs	23



En reconnaissance des acquis, le temps d'agir est venu



Faculté de l'éducation permanente de l'UdeM (FEP) un lieu exemplaire en la matière, ce qu'elle est déjà à plusieurs égards, encore qu'elle soit perfectible.

continue. De façon concrète s'y greffe un corollaire : la volonté de faire de la

Un grand pas en ce sens aura été franchi le jour où la FEP se sera dotée d'une politique de reconnaissance des acquis de formation et des acquis d'expérience. Pour l'AGEEFEP, il est crucial que ce jour survienne au cours de l'année universitaire qui débute, car jamais n'auront été réunis, au cours des 20 dernières années, autant d'éléments contextuels favorables à un véritable déblocage.

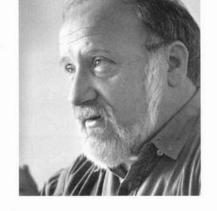
Dès sa fondation, en 1985, l'AGEEFEP avait inscrit la reconnaissance des acquis dans son programme politique. Malheureusement, le Québec était alors entré dans une période que plusieurs spécialistes ont décrite comme celle du « démantèlement tranquille » de l'éducation des adultes, une période qui devait se prolonger tout au long des années 90 et dont il subsiste bien des relents.

Au milieu de la dernière décennie, l'Association avait profité de la tenue des États généraux sur l'éducation pour dénoncer l'arbitraire qui prévalait dans les universités sur l'octroi d'équivalences pour des cours suivis dans d'autres établissements, voire dans d'autres facultés d'un même établissement. Peu auparavant, l'AGEEFEP avait engagé une poursuite judiciaire contre une université qui refusait d'accorder des équivalences pour les cours du Certificat de droit de la FEP. L'Association n'a pas obtenu gain de cause, y compris en appel, mais l'affaire a eu des retombées versitaire. À titre, d'exemple, dans l'avis sur la reconnaissance des acquis qu'il a publié en juin 2000, le Conseil supérieur de l'éducation, notait que les établissements universitaires, dans l'ensemble et hormis des exceptions, traitaient les demandes d'équivalences de cours avec souplesse et bon sens.

On ne peut malheureusement en dire autant de la reconnaissance des acquis d'expérience, qui n'a que très peu progressé dans le réseau universitaire en général et à la FEP en particulier. À l'initiative de l'AGEEFEP, il y a bien eu à la FEP un modeste projet pilote au cours des années 90, mais faute de volonté politique institutionnelle, il a rapidement avorté. Le dossier est resté sur les tablettes jusqu'à récemment.

En effet, comme on pourra le lire plus en détail dans la page suivante, le Conseil de la Faculté de l'éducation permanente sera saisi cet automne d'un projet de politique de reconnaissance des acquis de formation et des acquis d'expérience. Un comité de la Faculté composé de sept personnes, dont deux de l'AGEEFEP, a tenu une quinzaine de réunions au cours de la dernière année pour faire le tour de la question et mettre au point une proposition de politique caractérisée à la fois par l'ouverture à la reconnaissance des acquis et la rigueur du processus d'évaluation.

En ce qui concerne les éléments contextuels favorables auxquels nous avons fait allusion plus tôt, citons pêlemêle l'avis que le Conseil supérieur de l'éducation a présenté au ministre de l'Éducation en juin 2000, le plan d'action de la Politique d'éducation des adultes du gouvernement du Québec, qui fait de la reconnaissance des acquis une priorité, le récent rapport du Groupe d'experts sur le financement de la forma-



tion continue, qui y consacre un chapitre entier, ou encore la nécessité de plus en plus impérieuse de mieux intégrer les immigrants, particulièrement les plus scolarisés qui doivent franchir bien des obstacles pour accéder aux professions réglementées par un ordre professionnel. Enfin, à la FEP même, la volonté d'aller de l'avant n'a jamais été aussi marquée que présentement.

On nous dira, avec raison, qu'il a fallu bien du temps pour en venir là. C'est que le changement social ne se décrète pas, il se construit. Par la persévérance et la persuasion. Ce changement, il doit pourtant survenir un jour. Pour la reconnaissance des acquis, ce jour est venu. Comme le disait le titre de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation mentionné précédemment, la reconnaissance des acquis constitue une « responsabilité politique et sociale ». Si la prudence est toujours de mise sur toute question relative à la qualité des études et à la crédibilité des diplômes qui les couronnent, le conservatisme à tout crin ne l'est certainement pas. Sur ce point, toutes les universités québécoises ne peuvent se soustraire à l'obligation de s'adapter à la réalité du troisième millénaire, une réalité caractérisée par la mobilité planétaire des personnes et les multiples lieux où elles ont acquis des connaissances et des compétences.

C'est là un enjeu social lié à l'égalité des chances et aux perspectives de carrière des personnes, mais c'est aussi un enjeu économique, car il est coûteux de ne pas reconnaître et de sous-utiliser les talents, le savoir et les compétences de ces personnes.

Le président,

Rolest martin Robert Martin

La FEP sera saisie cet automne d'un projet de politique de reconnaissance des acquis

e Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (CONFEP) sera saisi cet automne d'un projet de politique de reconnaissance des acquis de formation et des acquis d'expérience. Il s'agira d'une étape décisive sur une question considérée comme un fondement de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et de la formation continue.

Sous réserve du document final qui sera soumis au CONFEP, la politique reprendra les principes de la reconnaissance des acquis tel que les a énoncés le Conseil supérieur de l'éducation dans son avis sur la question, en juin 2000. Ces principes se résument comme suit : la reconnaissance des acquis est partie intégrante de la mission des établissements publics d'enseignement, y compris les universités; toute personne a le droit à une reconnaissance institutionnelle de ses acquis, mais il lui incombe d'en faire la démonstration; nul n'a à suivre un cours dont il maîtrise déjà le contenu et les compétences; les demandes de reconnaissance des acquis doivent être traitées avec rigueur, équité et transparence.

Une distinction avant d'aller plus loin : la politique portera à la fois sur les acquis de formation et les acquis d'expérience. Les premiers font référence à l'octroi d'équivalences, de substitutions, de transferts ou d'exemptions pour des cours suivis dans d'autres universités reconnues. Cette pratique est déjà largement en usage dans la plupart des universités québécoises. L'adoption de la politique aurait pour effet d'en préciser et d'en systématiser les règles.

LES ACQUIS D'EXPÉRIENCE

Beaucoup plus complexe est la reconnaissance des acquis d'expérience, car il n'est pas toujours aisé d'établir la correspondance entre des savoirs acquis au fil des expériences professionnelles ou personnelles et le contenu d'un cours universitaire. C'est pourquoi, dans le projet qui sera proposé, on prévoira vraisemblablement la nomination d'un responsable facultaire qui procédera à l'analyse des dossiers en compagnie du responsable de programme concerné et d'un chargé-e de cours spécialisé dans le contenu du cours visé. Au besoin, le candidat-e à la reconnaissance des acquis devra se soumettre à un travail écrit, une entrevue, un examen ou toute autre méthode que le comité facultaire jugera appropriée; il connaîtra à l'avance le mode d'évaluation qui sera utilisé dans son cas et il disposera d'un certain temps pour s'y préparer.

Le choix de ce processus n'est pas fortuit. Compte tenu de la résistance à laquelle se heurte la reconnaissance des acquis dans les universités, il est nettement préférable d'utiliser des modes d'évaluation bien connus dans le monde universitaire et qui garantissent la rigueur du processus. À plusieurs reprises dans le passé, les membres de l'AGEEFEP ont d'ailleurs insisté sur le fait que la reconnaissance des acquis ne devait comporter aucun effet négatif sur la qualité et la crédibilité de leurs études et de leurs diplômes.

Tant pour les acquis de formation que pour les acquis d'expérience, seules seront admissibles les personnes qui auront déposé une demande formelle d'admission dans un programme de la Faculté. Au besoin, elles disposeront d'un encadrement pour préparer leur demande. La FEP produira des documents appropriés à cette fin et elle prendra les moyens requis pour la faire connaître auprès de ses

étudiant-e-s. Notons également que la politique comportera une procédure formelle d'appel pour les étudiant-e-s qui auront de bonnes raisons de croire que leur demande de reconnaissance des acquis n'a pas été traitée de façon appropriée.

POUR L'AGEEFEP, **UNE OBLIGATION DE RÉSULTAT**

Rappelons que le congrès biennal de l'AGEEFEP tenu en novembre 2003 s'était réjoui de la création du comité facultaire sur la reconnaissance des acquis. Il avait aussi considéré que l'Association a maintenant une « obligation de résultat » sur cette question. Cette impatience est compréhensible puisque la reconnaissance des acquis fait partie du programme politique de l'Association depuis sa fondation, en 1985, qu'elle a même constitué le thème du congrès biennal de 1991, mais qu'elle n'a toujours donné lieu à aucune mesure concrète. La prochaine année indiquera si le défi est enfin relevé.

Par conviction de la nécessité d'une telle politique, certes, mais aussi pour augmenter les chances de réussite du projet, le Conseil de direction de l'AGEEFEP a autorisé une contribution de 10 000 \$ à l'implantation de la politique. Il faudra cependant trouver d'autres sources de financement puisque cette contribution, ajoutée aux frais d'environ 150 \$ que devra payer un candidat-e à la reconnaissance des acquis, ne couvrira vraisemblablement pas toutes les dépenses. La question financière sera évidemment cruciale dans le débat, car le budget manquant ne peut guère provenir que de la Faculté elle-même, de l'Université ou du ministère de l'Éducation.

UN CONTEXTE FAVORABLE

Si la reconnaissance des acquis a peu progressé dans les universités au

cours des deux dernières décennies, le contexte politique et social semble favoriser un déblocage.

Tel qu'indiqué précédemment, le Conseil supérieur de l'éducation a publié, en juin 2000, un avis sur cette question. La reconnaissance des acquis constitue également une priorité dans le plan d'action de la Politique d'éducation des adultes que le gouvernement du Québec a adoptée un an plus tard. Même le Vérificateur général du Québec avait affirmé, dans son rapport de 1997-1998, que « reconnaître des acquis de formation extrascolaire est une formule intéressante pour diminuer les coûts de formation, puisque ce type d'apprentissage n'a pas été acquis aux frais du système scolaire ». À l'Université de Montréal, l'ombudsman s'est penché sur la reconnaissance des acquis dans son rapport de 2001-2002, où elle invite le vice-rectorat à l'enseignement de 1er cycle et à la formation

continue à instaurer « des modalités de mise en œuvre pour les demandes d'exemption basées sur l'expérience et s'assurer qu'elles soient connues et disponibles ».

Plus récemment, le rapport du Groupe d'experts sur le financement de la formation continue a consacré un chapitre entier à la reconnaissance des acquis. Il y déplore que cette question en soit toujours « à se premiers balbutiements » et il considère qu'il s'agit d'un obstacle à la participation des adultes à des activités de formation. De plus, trois universités, dont l'Université de Montréal, ont demandé ces derniers mois à la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) de créer un comité sur la reconnaissance des acquis. En avril 2005, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française

(ACDEAULF) tiendra aussi un colloque sur les politiques et les pratiques innovantes et récentes en ce domaine.

LE COMITÉ DE LA FEP

Notons enfin que c'est un comité de la FEP, auquel l'AGEEFEP a participé activement, qui a tenu une quinzaine de réunions pendant plus d'un an pour mettre au point une proposition de politique. Les sept personnes suivantes en font partie : M. Pierre Paquet, secrétaire de la Faculté et président du comité, M. Richard St-Onge, adjoint au vice-décanat aux études, Mme Magali Dufour, responsable du Certificat en toxicomanies, Mme Anne Bélanger, conseillère en formation, M. Michel Thiénot, responsable du Certificat d'études individualisées, M. Robert Martin, président de l'AGEEFEP, et M. Claude Garon, recherchiste et rédacteur l'AGEEFEP.

Pondération de 10 % pour la qualité de la langue

Un projet remis aux calendes grecques?

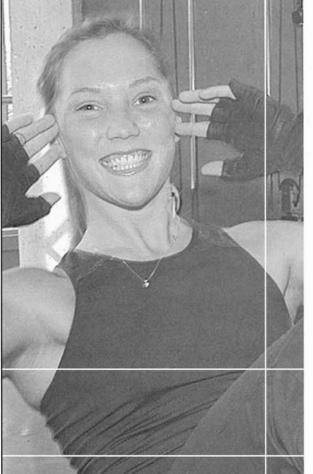
'AGEEFEP et le syndicat des chargés de cours (SCCCUM) y sont opposés : en conséquence, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) ne donnera probablement pas suite, du moins à court terme, au projet d'introduire une pondération minimale de 10 % pour la qualité de la langue dans tous les travaux écrits de ses étudiants et étudiantes.

C'est sur la base de l'équité entre les étudiant-e-s et de la surcharge de travail qui en résulterait que l'association étudiante et le syndicat se sont objectés au projet. Bien au fait que les chargé-e-s de cours sont d'abord embauchés pour leur compétence disciplinaire - c'est aussi le cas des professeurs-e-s -, les deux groupes ont rappelé que tous les enseignant-e-s de la FEP et de l'Université n'ont pas la connaissance du français requise pour la correction approfondie que comporterait l'application systématique de la nouvelle norme. Il en résulterait une iniquité entre les étudiant-e-s et une importante surcharge de travail pour les chargé-e-s de cours, qui doivent corriger plusieurs dizaines de travaux.

Cela dit, les étudiant-e-s auraient tort de croire qu'ils peuvent faire fi de la qualité de leur français puisque, selon le Règlement pédagogique, la compétence en cette matière constitue l'un des objectifs de tous les programmes de 1er cycle et qu'elle fait déjà partie des critères d'évaluation des travaux et des examens. On en convient quand on sait que la connaissance de la langue ne se limite pas à la syntaxe et à l'orthographe, mais qu'elle porte aussi sur l'utilisation d'un langage propre à la discipline enseignée, la cohérence et la structure des propos, la clarté des idées émises et la capacité de synthèse. On peut deviner quel résultat obtiendrait un étudiant-e qui ne satisferait pas à ces critères.

Ajoutons que la connaissance adéquate du français figure dans les compétences de base de tous les programmes de communication de la FEP, et que cette habileté constitue un atout dans de nombreux emplois, toutes disciplines confondues.





CEPSUM,

un complexe sportif de CHOIX

GRATTEZ ET ÉCONOMISEZ JUSQU'À

75%

SUR L'ABONNEMENT ANNUEL

Information: (514) 343-6150

Inscription aux activités : (514) 343-6160 dès le 7 septembre 2004

* Cette offre s'applique uniquement sur nos forfaits « Grand Public » ou « Étudiants du campus » COMBINÉ et PLUS. Elle est non monnayable, ne peut être jumelée à aucune autre offre déjà existante et est valide jusqu'au 31 octobre 2004.

> Université **m** de Montréal

www.cepsum.umontreal.ca

L'école à la maison :

Apprendre autrement

Patricia Gagnon

eptembre. L'heure de la rentrée sonne pour tous les enfants. Tous? Non. Près de 2000 petits Québécois sortiront des sentiers battus et ne prendront pas le chemin des écoliers. Décrochage scolaire? Non plus. Ils feront l'école... à la maison! Regard sur un concept méconnu.

Mardi, 18 mai 2004, 9 h. Tout est calme dans la petite classe. Nicolas, 8 ans, et Frédéric, 6 ans, s'installent à leur pupitre, ouvrent leurs livres et révisent leurs mathématiques en jetant un oeil sur les équations inscrites au tableau vert. « Et moi, je fais des activités », s'exclame le petit Jonathan, un petit bout de chou de 4 ans, pendant que sa maman, Florence Pigeon, planifie les activités de la journée.

Pas de course folle entre l'école et le service de garde pour cette petite famille de Laval. Car ici, c'est maman qui fait l'école à la maison, depuis trois ans déjà. « La première année, j'enseignais dans la cuisine, raconte Florence Pigeon. Ensuite, nous avons aménagé la classe au sous-sol ». Elle ne fait pas cavalier seul, car on estime que cette année, près de 2000 petits Québécois useront leurs culottes sur les chaises de la cuisine familiale plutôt que sur les bancs de l'école.

LES ENFANTS D'ABORD

Le phénomène de l'éducation à domicile est nouveau au Québec. Il a pris de l'ampleur en 1997 lorsque le Ministère de l'éducation du Québec (MEQ) a instauré la maternelle à temps plein, malgré l'opposition de plusieurs parents, explique Pierre Compagna, un parent membre de l'Association québécoise pour l'éducation à domicile (AQED), une des deux associations québécoises de soutien aux parents éducateurs. Plusieurs familles ont donc opté pour l'éducation à la maison.

« Nous vivions à la campagne. L'autobus scolaire passait vers 7h10 le matin pour ne revenir que vers 16 h. Nous trouvions que c'était une trop longue journée pour notre petite fille de cinq ans qui avait encore besoin de faire la sieste l'après-midi », rappelle M. Compagna, dont les trois enfants sont scolarisés à la maison par son épouse, Marie Tremblay, présidente de l'AQED. « Nous avons demandé à l'école si nous pouvions ramener notre fille Amélie à la maison à l'heure du dîner. On nous a répondu que c'était toute la journée ou rien. Alors, nous avons décidé que ce ne serait rien! »

Même son de cloche chez la famille Pigeon. « Je ne pouvais me faire à l'idée que mon p'tit pit fréquenterait l'école à temps plein », raconte Florence Pigeon. L'essor d'Internet a aussi contribué à faire connaître l'école à la maison. En plus de faciliter le regroupement, les communications et la mise en commun des expériences entre les parents, on y trouve beaucoup de ressources éducatives. « L'école à la maison s'est aussi fait connaître grâce à une émission de Claire Lamarche diffusée il y a quelque années », ajoute Carole Cardinal, présidente de l'Association chrétienne des parents éducateurs du Québec (ACPEQ), une association non confessionnelle, malgré son nom. « Le téléphone ne dérougissait pas! »

L'éducation à domicile est plus fréquente au Canada anglais et aux États-Unis, bien souvent pour des raisons religieuses. Ce qui n'est pas le cas au Québec, où la religion occupe une place fondamentale pour seulement 27 % des familles scolarisant leurs enfants à la maison selon l'étude Les motifs du choix de l'école à la maison au Québec, de Christine Brabant, Sylvain Bourdon et France Jutras de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, la seule étude québécoise sur le sujet.

Bien qu'il y ait autant de raisons que de familles, c'est surtout la perspective d'offrir à leurs enfants une éducation supérieure et personnalisée et de vivre une expérience éducative familiale qui motive ces familles à opter pour ce choix de vie. Et il s'agit bien souvent de familles nombreuses où la maman a déjà fait le choix de quitter le marché du travail. « La décision est moins difficile à prendre, car il y a moins d'impact économique », observe Carole Cardinal, une pédagogue de formation.

- « Dans l'ensemble, ces parents profondément engagés auprès de leurs enfants font principalement l'école à la maison pour poursuivre un projet d'éducation en famille et parce qu'ils portent un regard critique sur le système d'éducation, aux plans des modes d'organisation, du manque d'enrichissement des programmes et de l'impact de la scolarisation sur le développement socio-affectif des enfants », écrivent les auteurs de l'étude.
- « Dans un premier temps, nos filles ont fréquenté le réseau scolaire », témoignent Ginette Lauzon et Serge Laurin, deux parents-éducateurs, lors du Symposium 2004 de l'AQED, le 5 juin dernier. « Nous nous sommes même impliqués dans les comités d'école! Mais l'approche de l'école ne correspondait pas à ce que nous souhaitions comme approche éducative ».

UN FLOU JURIDIQUE

Hors la loi, ces parents? Non. Selon la Loi sur l'Instruction publique (LIP) « est dispensé de l'obligation de fréquenter une école l'enfant qui reçoit à la maison un enseignement et y vit une expérience éducative qui, d'après une évaluation faite par la commission scolaire ou à sa demande, sont équivalents à ce qui est dispensé ou vécu à l'école. »

Cet article de la loi ne fait pourtant pas l'unanimité. « C'est un gros débat au Québec, note Pierre Compagna, le spécialiste des questions légales à l'AQED. Car il n'y a pas de critères encadrant l'éducation à domicile. « Pour le MEO, l'école à maison n'est pas assez courante pour qu'il puisse prendre position », ajoute Carole Cardinal en expliquant que le lien s'établit plutôt avec les commissions scolaires et les écoles de quartier. Là encore, l'interprétation de la loi varie d'un endroit à l'autre. « Il y a 72 commissions scolaires et 72 interprétations différentes de la loi, souligne Pierre Compagna. Dans chacune des commissions scolaires, il y a autant d'interprétations qu'il y a de directeurs d'école! »

La loi n'oblige pas non plus les parents à aviser leur commission scolaire, même si 60 % des familles les informent de leur décision. « Les incognitos s'exposent à une dénonciation à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)», prévient cependant Pierre Compagna. Cependant, la DPJ constate vite qu'il n'y a pas de négligence dans nos familles et elle ferme le dossier, car elle a d'autres chats à fouetter ».

CONJUGUER RIGUEUR ET FLEXIBILITE

Tous sont unanimes : l'école à la maison comporte une foule d'avantages. Flexibilité, personnalisation enrichissement de l'enseignement, à chaque famille sa méthode et sa dynamique! « Le but n'est pas d'imposer la même dynamique que l'école, déclare Carole Cardinal. Cependant, la dynamique de l'école à la maison cadre bien avec la réforme scolaire, car instinctivement, nous travaillons par projet et par compétence. Il y a même des écoles qui empruntent nos façons de faire, souligne madame Cardinal. Par contre, d'autres familles favorisent l'approche traditionnelle. Et l'école à la maison est multiâge. Les enfants côtoient les plus grands, ce qui les motive », ajoute la maman de cinq enfants âgés de deux à 16 ans, tous scolarisés à la maison. « Les apprentissages ne sont pas compartimentés comme à l'école où « à tel âge on doit apprendre telle chose », sans vraiment tenir compte de l'évolution de

l'enfant », souligne de son côté Florence Pigeon, qui en connaît long sur la question, elle qui a enseigné durant 13 ans dans plusieurs écoles de la région de Montréal. la flexibilité de l'horaire représente un atout de taille. « On a le temps d'être relax avec les enfants », note Carole Cardinal.

La plupart des familles respectent néanmoins le calendrier scolaire traditionnel et s'imposent un horaire strict. « En matinée, on fait les apprentissages de base, le français et les mathématiques. En après-midi, on explore des thématiques, des projets, des expériences et des jeux éducatifs », indique Florence Pigeon. « Cependant, au secondaire, il y a plus d'efforts à mettre et le temps de travail augmente », prévient Pierre Compagna.

Voyages, vacances, sorties au musée, tout est prétexte à projets. « On peut travailler deux mois sur le même sujet, remarque Florence Pigeon. Actuellement, on finalise le thème des pionniers. On a étudié notre généalogie, l'histoire et la géographie de la Nouvelle-France ».

L'AQED organise quant à elle des sorties éducatives afin d'enrichir les apprentissages. « Demain, nous visiterons le Musée de la Pointe à Callières avec les enfants de plusieurs membres de l'association, dit Pierre Compagna. Parfois, deux ou trois parents se regroupent et organisent des activités. On monte même des Expo-sciences et des expositions thématiques ». C'est sans compter les nombreuses activités parascolaires, question de mettre le nez dehors: natation, tennis, musique, arts créatifs... Les enfants scolarisés à la maison participent à un plus grand nombre d'activités que les autres écoliers. « Chez nous, vers 16 h, c'est l'heure du taxi », lance Pierre Compagna.

Malgré tout, les enfants s'ennuient tils de l'école? Ont-ils la chance de vraiment socialiser et de vivre des expériences avec des jeunes de leur âge? « C'est la grande question que tout le monde pose, confie Florence Pigeon. Mais l'enfant n'a pas besoin de voir un paquet de monde pour socialiser », ajoute la maman, qui trouve paradoxal que les gens s'arrêtent à cette question alors que tant d'enfants sont tiraillés entre le service de garde, l'école et les activités du week-end. « La famille est la

première cellule de la socialisation de l'enfant, plaide t-elle. Avec les horaires actuels, l'enfant ne voit presque plus sa famille, ne vit presque rien en famille ». « Les relations parents-enfants sont plus intimes dans les familles qui font l'éducation à la maison, confirme Pierre Compagna. Il y a beaucoup plus de complicité. Ce sont des familles tricotées serrées ». « Même que, contrairement aux idées reçues, des parents choisissent l'école à la maison pour favoriser la socialisation de leurs enfants, ajoute Carole Cardinal, car la socialisation n'est pas toujours positive à l'école. Avec l'école à maison, on peut choisir les fréquentations de nos enfants. »

GÉNIES EN HERBE

L'école à la maison n'est pas une voie de garage. Les enfants réussissent haut la main et beaucoup mieux que leurs camarades qui vont à l'école selon Home Schooling: From the Extreme to the Mainstream, une étude de Patrick Basham du Cato Institute publiée par l'Institut Fraser en 2001. Et ils sont surtout beaucoup plus autonomes selon leurs parents.

- « Amélie est maintenant autodidacte. Elle travaille sans supervision, explique Pierre Compagna. Les enfants ont la capacité de prendre un livre et d'apprendre par eux-mêmes sans se faire imposer des apprentissages ».
- « Nos filles ont développé beaucoup d'habiletés sociales. Mais elles ont surtout développé le goût d'apprendre et le goût de la recherche », affirment Ginette Lauzon et Serge Laurin.
- « Au CEGEP, je n'avais pas de difficultés à trouver les ressources et à travailler de façon autonome », renchérit leur fille Anaïs, étudiante en médecine à l'Université Laval et lauréate de la médaille du Gouverneur Général du Canada pour l'excellence de ses résultats scolaires au collégial. « Ce qui est fondamental, c'est d'être capable d'apprendre par soi-même », conclut sa mère.

Malgré tout, les parents ont-ils toutes les connaissances requises pour bien scolariser leurs bambins? « On ne peut pas tout savoir, mais on s'informe », lance Carole Cardinal. L'information ne manque d'ailleurs pas. Les sites Internet de l'AQED et de l'ACPEQ regorgent d'information utile, de ressources péda-

gogiques et s'enrichissent chaque jour de nouveaux contenus. Sans compter les logiciels éducatifs qui foisonnent sur le marché.

L'union fait la force, dit le dicton. Les familles se regroupent et se s'entraident. Des groupes de soutien existent dans presque toutes les régions du Québec. Chaque année, les deux associations organisent des colloques et des symposiums où les parents peuvent échanger et assister à des conférences sur une foule de sujets touchant l'éducation.

Il y a aussi les papas! Même si l'école à la maison est une affaire de femmes, - dans 95 % de cas, c'est maman qui enseigne - les pères donnent souvent un coup de pouce en sciences de la nature et en mathématiques. Et si le conjoint ne s'implique pas directement, son soutien est vital. « C'est primordial, car l'école à la maison implique toute la famille », explique Florence Pigeon, qui souligne que c'est un boulot à temps plein aussi exigeant que n'importe quel autre boulot.

RETOUR À L'ÉCOLE

Sans diplôme d'études secondaires, point de salut? Peut-on poursuivre ses études sans ce fameux bout de papier? « C'est la question de l'heure, car de plus en plus de jeunes terminent leurs études secondaires à la maison, confie Carole Cardinal. Certains jeunes sont admis au CEGEP sur la base de leur portfolio, explique t-elle. D'autres s'inscrivent aux examens du Ministère et les passent dans des écoles privées ». Quelques uns s'inscrivent à l'éducation aux adultes à 16 ans afin de préparer les examens du MEQ en utilisant le matériel de la Société de formation à distance (SOFAD).

Plusieurs familles recourent aussi à des examens standardisés ou à des évaluations privées effectuées avec des orthopédagogues. Pierre Compagna préconise quant à lui la création d'un portfolio détaillant les travaux de l'enfant, afin de faciliter les évaluations de la commission scolaire en prévision d'un éventuel retour à l'école. En effet, rares sont les enfants qui recevront toute leur scolarité à la maison. « C'est au secondaire que la question de la réintégration se pose. Certains parents hésitent à se lancer », confirme Pierre Compagna, qui ne se souvient pas d'avoir rencontré de parents ayant lancé l'éponge. Au contraire, ce sont les enfants qui demandent à réintégrer le système scolaire, ajoute-t-il. « C'est pourquoi nous recommandons à nos membres de suivre le programme du

« Chaque année, nous demandons à nos enfants s'ils souhaitent retourner à l'école. C'est le libre choix », affirme M. Compagna, qui respecterait entièrement le choix de ses enfants s'ils demandaient de réintégrer l'école. « Comme parent, on se questionne constamment, admet Ginette Lauzon. Est-ce qu'on a pris la bonne décision? » Néanmoins, aucun parent ne regrette sa décision, bien au contraire.

Pour Pierre Compagna, il est important de choisir l'éducation à domicile pour les bonnes raisons et d'être à l'aise avec tout ce que cela implique. « Il ne faut pas douter de ses capacités », dit-il. « On enseigne à nos enfants dès leur naissance, dit-il. Un parent qui a déjà montré à parler et à marcher à son enfant a déjà les outils et les habiletés pour le scolariser... alors pourquoi, tout à coup, lorsqu'il fête ses six ans, on ne serait plus assez compétent? »

Le travail en équipe n'est pas une fatalité!



Votre disponibilité restreinte vous empêche de participer aux travaux en équipe en dehors des heures de cours?

Vous considérez plus formateur d'effectuer vous-même votre travail?

Sauf exception indiquée dans le syllabus de cours, vous pouvez demander d'effectuer un travail individuel! Discutez-en avec votre chargé-e de cours. Au besoin, téléphonez-nous.

Quand il y a travail en équipe, l'article 8.1 du Règlement pédagogique précise que «chaque étudiant doit être évalué individuellement».

Exigez une évaluation individuelle, c'est votre droit!

Service des plaintes de l'AGEEFEP 514-343-6111, poste 5127 ou 1-800-563-3678 www.ageefep.gc.ca



PROGRAMME DES ÉTUDIANTS ALPHABÉTISEURS : joindre l'utile à l'agréable

Patricia Gagnon

pprivoiser la langue de Molière? Pas facile pour les nouveaux arrivants! C'est pourquoi des étudiants et des étudiantes de l'Université de Montréal mettent un point d'honneur à leur inculquer l'ABC de la langue de chez nous.

Tous les lundis soirs, Raquel et Émilie - Sarah se retrouvent en tête à tête à la petite cantine du Pavillon Jean-Brillant de l'Université de Montréal. Au menu : un bon café, mais surtout une heure de complicité et d'initiation à la langue de Molière. Car apprendre le français n'est pas une mince tâche pour Raquel Barbosa Villoso, une souriante jeune Brésilienne originaire de Rio de Janeiro. Elle suit donc à la lettre les conseils d'Emilie-Sarah Carvillo, étudiante en études françaises à l'Université de Montréal et tutrice bénévole du Programme des étudiants alphabé-

Lancé en 1992 par le Collège Frontière, un organisme d'alphabétisation pancanadien fondé en 1898, le Programme des étudiants alphabétiseurs propose des activités de tutorat aux enfants et aux adultes désirant apprendre à lire et à écrire. Présent sur 40 campus universitaires, le Programme compte 4 000 étudiants bénévoles selon la gestionnaire des programmes francophones et de l'Est du Canada du Collège Frontière, Mélanie Valcin.

Implanté en 1998, le chapitre de l'Université de Montréal compte 45 tuteurs bénévoles, qui, comme Émilie-Sarah, aident les Néo-Québécois à apprivoiser la langue de chez nous.

Chaque chapitre s'adapte à son quartier et à son milieu. « Le chapitre de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) organise des activités d'alphabétisation dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve alors que celui de l'Université de Montréal met l'accent sur la francisation, car le quartier Côtedes-Neiges est plus multiethnique », explique Mylène Gauthier, la coordonnatrice régionale du Collège Frontière et responsable du chapitre de l'Université de Montréal du Programme des étudiants alphabétiseurs.

Le programme préconise une approche plus sociale que les centres de francisation des commissions scolaires qui ne répondent pas toujours aux besoins des nouveaux arrivants selon madame Gauthier. Ayant souvent plusieurs bouches à nourrir, ils ne peuvent quitter leur emploi pour fréquenter ces centres à temps plein. Le tutorat représente donc une solution à leur problème.

« Nous privilégions les partenariats avec des organismes locaux », explique madame Gauthier, qui ajoute que le Collège collabore aussi avec la Fondation québécoise en alphabétisation. « Nous travaillons avec des organismes communautaires comme le Service d'interprète, d'aide et de référence pour les immigrants (SIARI) ou le Relais Côte-des-Neiges qui nous réfèrent des immigrants désirant apprendre le français », ajoute telle en précisant que ces derniers proviennent surtout de l'Asie du Sud-Est, d'Afrique et d'Amérique latine.

« Ce sont surtout des femmes », observe Mylène Gauthier, qui explique qu'elles sont désavantagées par les lois québécoises obligeant les nouveaux arrivants à apprendre le français dans les cinq ans suivant leur arrivée. Isolées dans leur maison avec leurs jeunes enfants, elles ne connaissent pas les ressources disponibles et attendent souvent de longues années avant de franchir le pas. Le délai de cinq ans étant souvent expiré, elles s'adressent aux organismes communautaires, constate la coordonnatrice. Par ailleurs, certains immigrants maîtrisent assez bien le français et n'ont besoin que d'un petit coup de pouce, poursuit madame Gauthier, qui ajoute que les plus instruits s'inscrivent aux cours de français langue seconde de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) (voir texte en page 14).

Raquel a connu le Programme des étudiants alphabétiseurs grâce aux affiches sur les babillards de l'Université. « Je me suis inscrite immédiatement », lance-t-elle avec vivacité, elle qui a suivi des cours de français pendant six mois au Brésil avant son arrivée au Canada. Elle suit également des cours de français à la FEP.

UNE APPROCHE PERSONNALISÉE ET DYNAMIOUE

Un tutorat dure six mois, à raison de deux heures par semaine. « On suit le calendrier universitaire, précise la coordonnatrice. Et on essaie de jumeler des gens qui ont des affinités, assure-t-elle. Dans certains cas, le tutorat se fait en groupe afin de briser l'isolement des gens ».

Les tuteurs personnalisent leur approche et s'adaptent au niveau de chacun. « Ils proposent des activités à partir de situations quotidiennes », explique Mylène Gauthier. La lecture des journaux, l'analyse détaillée d'un compte d'Hydro-Québec, la confection d'un budget ou d'une liste d'épicerie figurent donc au programme. Le but : aider les nouveaux arrivants à se débrouiller dans leur nouveau pays.

C'est aussi cette approche que préconise Bithia Corvil, étudiante en enseignement du français langue seconde à l'Université Montréal et tutrice depuis janvier 2004. « Je les envoie faire des enquêtes et des activités d'orientation dans le métro. Je les invite ensuite à expliquer leur démarche, en français, au reste de la classe. C'est difficile, mais ils adorent ça. Ils préfèrent bouger plutôt qu'être assis en classe », explique l'étudiante, qui fait du tutorat de groupe au Relais Côte-des-Neiges, un organisme d'aide et d'intégration pour les nouveaux arrivants.

Une approche qu'apprécie Raquel. Comme tant d'autres, elle souffre du manque de repères qui rend si ardues toutes les petites démarches de la vie quotidienne, comme louer un appartement ou trouver des renseignements gouvernementaux. « Je rappelle souvent aux

tuteurs que nous ne sommes pas des professeurs, mais des accompagnateurs », dit Mylène Gauthier.

DES TUTEURS TRIÉS SUR LE VOLET

« Le recrutement des tuteurs bénévoles est difficile, admet Mylène Gauthier. Le campus de l'Université de Montréal est très grand. Il s'étend sur trois stations de métro! », s'exclame-t-elle. Le bouche à oreille, les stands d'information et la tournée des classes permettent aussi de recruter des volontaires.

N'est cependant pas tuteur qui veut. Entrevues, formation, vérification des antécédents criminels et des références sont de mise, car les tuteurs travaillent avec des enfants et des personnes vulnérables.

Les tuteurs apprennent des techniques de tutorat et s'initient à l'approche du Collège Frontière, une approche centrée sur l'apprenant - comme on désigne tous ceux qui perfectionnent leur français dans le jargon du Collège. « On les forme en alphabétisation, en francisation et en intervention auprès des jeunes », spécifie Mylène Gauthier.

Le Collège effectue des suivis auprès des tuteurs, des organismes partenaires et des apprenants. Des suivis parfois difficiles, admet la coordonnatrice. « On cherche à savoir ce qui les intéresse, ce qui les motive », assure-t-elle. « Ce n'est pas toujours facile », témoigne Bithia Corvil. « Les apprenants sont parfois démotivés. Plusieurs trouvent difficile d'apprendre le français », confie-t-elle. Il n'est pas rare qu'une ou deux personnes seulement se présentent sur les 15 ou 20 qui fréquentent le tutorat de groupe raconte la future enseignante. « Je me retrouve aussi avec de nouveaux inscrits qui ne sont pas au même niveau que les autres », déplore l'étudiante, qui doit alors adapter les activités et les méthodes d'apprentissage. « Ca m'embrouille et ça me décourage », ditelle.

Tous conviennent néanmoins que le jeu en vaut la chandelle. « C'est très enrichissant pour les étudiants, car ils développent des compétences en relations multiculturelles. Cela leur permet de comprendre les autres cultures et de contribuer à faire tomber les préjugés », plaide Mylène Gauthier.

Bithia convient qu'elle se sent maintenant plus à l'aise lors de ses stages auprès des enfants à la Commission scolaire English-Montreal. Pour Émilie-Sarah, qui se destine à l'enseignement de la littérature, le tutorat est une bonne école.

Les apprenants sont-ils plus à l'aise avec la langue de Molière après leur tutorat? « Oui, confirme Bithia Corvil. Même si plusieurs craignent de faire des fautes quand ils s'expriment », ajoute-t-

Raquel, quant à elle, tire très bien son épingle du jeu. Ses efforts portent leurs fruits. Elle dévore actuellement son premier roman en français. « La proximité du portugais et du français facilite l'apprentissage », souligne la jeune femme, qui souhaite s'inscrire à la maîtrise en bioéthique à l'Université de Montréal. Elle poursuivra donc son tutorat cet été. Au grand plaisir d'Émilie-

« De belles amitiés se développent entre les tuteurs et leurs protégés », constate Mylène Gauthier. « C'est une belle cause, lance avec conviction Émilie-Sarah. Et Raquel est si attachante! »



Le règlement pédagogique est clair!

Il n'y a que trois modes d'évaluation :

> Des travaux Des examens Ou une combinaison travaux / examens

Une note pour la présence en classe n'est pas un mode d'évaluation reconnu par le règlement pédagogique!



Service des plaintes de l'AGEEFEP 514-343-6111, poste 5127 ou 1-800-563-3678 www.ageefep.qc.ca

LE MRCI RÉTABLIT L'ALLOCATION DE FORMATION

Le tollé public a forcé la main du ministère de l'Immigration

Claude Garon

e tollé public a finalement eu raison du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI). Après avoir coupé de 121 \$ à 30 \$ par semaine l'allocation consentie aux personnes immigrantes inscrites à plein temps dans un programme de francisation, le MRCI l'a ramenée à 115 \$ quelques semaines plus tard. Au grand soulagement des personnes concernées, dont les 500 de l'École des langues de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) de l'Université de Montréal, qui se sont beaucoup impliquées dans le mouvement de protestation. Sans le rétablissement de l'allocation, la plupart auraient dû renoncer à leur programme de formation ou le remettre à plus tard.

C'est dans la foulée de l'adoption du budget du gouvernement du Québec, comportant des coupes budgétaires dans de nombreux ministères, que le MRCI avait annoncé, en avril dernier, la réduction de l'allocation de formation aux personnes inscrites à plein temps dans un programme de francisation. La mesure devait s'appliquer dès le 3 mai.

Cette annonce a constitué un coup de massue pour les personnes concernées. Et pour cause. La plupart d'entre elles ont dû attendre environ six mois avant d'être admises dans le programme de francisation, une période au cours de laquelle elles ont épuisé leurs

économies. Leur statut d'étudiants et d'étudiantes à temps plein ne leur permettant pas d'occuper un emploi, ces personnes ont absolument besoin de l'allocation de formation pour poursuivre leurs études. Sans allocation, plusieurs auraient dû, à court terme, abandonner leur projet de formation, le poursuivre à temps partiel - il leur aurait alors fallu plusieurs années pour atteindre leur objectif - ou s'intégrer à la communauté anglophone, dont la majorité maîtrise déjà la langue.

DES PERSONNES TRES SCOLARISEES

Les étudiant-e-s de l'École des langues de la FEP ont ceci de particulier qu'ils sont très scolarisés, comme l'indique un sondage qu'ont réalisé conjointement le Bureau d'études et de développement et l'École de français de la FEP à la fin de 2003 et rendu public au printemps de 2004. Portant sur les années 2001, 2002 et 2003, le sondage indique que quelque 94,5 % des étudiant-e-s de l'École des langues ont effectué de 16 à 20 années de scolarité dans leur pays, ce qui équivaut au minimum à un baccalauréat. On relève également que les deux tiers (66,5 %) sont des gens dans la force de l'âge, soit entre 30 et 40 ans, et que la majorité (63,4 %) sont des femmes. Le sondage constate aussi l'unanimité chez les répondants sur le fait que leur stage de francisation a constitué un facteur majeur de leur intégration à la vie québécoise.

Compte tenu de leur qualification et dans la mesure où leur projet d'intégration à la majorité francophone sera couronné de succès, plusieurs de ces personnes sont appelées à occuper des fonctions régies par un ordre professionnel. Or la connaissance fonctionnelle du français constitue une condition sine qua non à la pratique d'une profession réglementée. En réduisant les chances d'intégration de ces personnes, le Québec francophone se priverait de professionnels qualifiés dont il a pourtant grand besoin, ce qui compromettrait l'objectif de base de toute politique d'immigration.

Les conséquences de la réduction draconienne de l'allocation de formation étant tout aussi importantes au collégial et au secondaire, on comprend que les étudiant-e-s eux-mêmes et tous les groupes appelés à intervenir auprès des personnes immigrantes ont orchestré une levée de boucliers qui a incité le MRCI et le gouvernement à faire marche arrière. Dans une conversation de corridor, un cadre supérieur de la FEP avait flairé la volte-face du MRCI avant qu'elle ne soit rendue publique : quand un éditorialiste de La Presse dénonce une politique d'un gouvernement libéral, disait-il en substance, il faut vraiment qu'elle soit mal foutue! Effectivement, quelques jours plus tôt, le quotidien montréalais avait déploré la nouvelle politique du MRCI.

UNE DÉCISION DOUTEUSE

Les protestataires n'ont cependant pas eu gain de cause sur tous les points puisque la Ministère a maintenu sa décision d'intensifier les programmes de francisation à plein temps en augmentant de 25 à 30 le nombre d'heures de cours par semaine, ce qui réduira la durée du programme de 40 à 33 semaines. Cette mesure, affirme le Ministère, permettra à 3 000 personnes de plus de bénéficier des divers programmes de francisation à plein temps ou à temps partiel. Les spécialistes en francisation de l'École des langues considèrent qu'il s'agit d'une décision malheureuse au regard de l'apprentissage, car il y a une limite aux connaissances nouvelles qu'une personne peut assimiler dans une semaine.

Au fil des événements, les groupes communautaires, les associations et les organismes intéressés par la question, dont l'AGEEFEP et l'Institut de coopération en éducation des adultes (ICEA), ont par ailleurs fait consensus sur trois mesures. S'ils ont obtenu gain de cause sur l'annulation de l'allocation de formation, il reste beaucoup de chemin à faire sur les deux autres : l'investissement des moyens financiers conformes à l'augmentation de l'immigration et aux objectifs de régionalisation de l'immigration du MRCI et cela, dès cette année ainsi que dans les années subséquences, et l'articulation d'une politique d'immigration et d'intégration cohérente avec les rôles stratégiques que joue l'immigration par rapport aux enjeux de société auxquels nous faisons face.

UNE ASSOCIATION DES ETUDIANTS IMMIGRANTS

Chez les étudiants et les étudiantes de l'École des langues qui s'y sont impliqués, l'affaire a provoqué une prise de conscience sur la nécessité de se regrouper pour défendre leurs droits et leurs intérêts. Certains d'entre eux ont d'ailleurs communiqué l'AGEEFEP pour étudier la faisabilité de créer une association des étudiants immigrants inscrits dans les programmes de francisation, dans les trois ordres d'enseignement.

L'idée se défend, car la question financière est loin de constituer le seul problème auquel font face ces étudiant-e-s. On pense plus particulièrement à la reconnaissance des acquis de formation et des acquis d'expérience ainsi qu'aux difficultés très grandes qu'éprouvent ces personnes à obtenir un permis de pratique dans les professions réglementées.

Un climat optimiste au hors campus de Québec

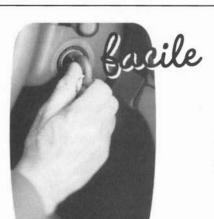
n ce début de l'année universitaire 2004-2005, le président du Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec (CRQ), M. Alain Tremblay, est plutôt optimiste en ce qui regarde le hors campus de l'Université de Montréal à Québec. Il en veut pour preuve le démarrage de trois nouvelles cohortes cet automne, qui s'ajoutent à trois autres cohortes toujours actives. Il a également confiance que le Certificat de relations industrielles sera offert à Québec à compter de ianvier 2005.

Les trois nouvelles cohortes sont en Santé et sécurité du travail, en Criminologie et en Santé mentale; les trois autres qui poursuivent leur cheminement sont en Gestion des services de santé, en Santé mentale et en Santé et sécurité du travail.

M. Tremblay considère par ailleurs qu'il y a d'excellentes chances

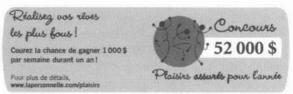
que le Certificat de relations industrielles soit offert à Québec à compter du trimestre d'hiver 2005. Il n'a d'ailleurs pas ménagé ses efforts à cette fin puisqu'il a insisté pendant des mois auprès de la direction de la Faculté de l'éducation permanente pour qu'elle aille de l'avant dans ce projet. L'ouverture d'un nouveau programme dans la capitale est cependant toujours délicate en raison de la volonté de l'Université de Montréal de ne pas jouer dans les plates-bandes de l'Université Laval. Dans le cas du programme de Relations industrielles, celle-ci n'a cependant soulevé aucune objection.

Pour que le projet se concrétise, la FEP doit cependant disposer d'une cohorte d'une quarantaine d'étudiants et d'étudiantes. Le Conseil régional de Ouébec s'est lui-même mis à la tâche en recrutant 26 personnes intéressées à s'inscrire dans le nouveau programme. À moins d'imprévu, l'objectif de 40 étudiant-e-s devrait donc être atteint à temps pour le trimestre d'hiver.



Partez en paix avec l'assurance de groupe auto, habitation et entreprise de La Personnelle

Grâce à La Personnelle, l'assureur choisi par l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal vous profitez d'économies importantes et d'avantages exclusifs.



Demandez une soumission au: 1 888 597-3673 Pour plus d'information: www.lapersonnelle.com



laPersonnelle

LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

à l'heure de la réforme

usion de services, création d'un centre de carrière et nouvelle direction : les Services aux étudiants (SAE) de l'Université de Montréal vivent à l'heure de la réforme, et l'année 2004-2005 constituera une période de transition.

Depuis de nombreuses années, les SAE comptaient six composantes: activités culturelles, orientation et consultation psychologique, santé, action humanitaire et communautaire, service universitaire de l'emploi et services socio-économiques. Dorénavant, tous les services seront regroupés en quatre secteurs : conseil et développement, centre de santé, aide socioéconomique et activités d'accueil et d'intégration.

Il faudra voir ce qui se passera sur le terrain, mais, en pratique, il semble que peu de champs d'intervention disparaîtront dans ce processus. À titre d'exemple, les activités d'accueil et d'intégration regrouperont tout ce qui est lié au volet interculturel, aux étudiant-e-s étrangers, aux étudiant-e-s handicapés, aux activités culturelles et aux associations étudiantes.

L'orientation à l'origine de cette réforme consiste à créer un point de chute pour l'ensemble des services qu'offrent sur le campus aussi bien les SAE que les diverses facultés. La principale innovation consistera à doter l'UdeM d'une structure d'accueil comportant un centre de carrière comme il s'en trouve dans plusieurs grandes universités.

La nouvelle orientation des SAE n'ayant été adoptée qu'au cours de l'été, l'année 2004-2005 constituera une période de transition, et la réforme ne s'appliquera que graduellement. On estime ainsi qu'il faudra encore quelques mois pour créer le nouveau centre de carrière. Plus complexe, la réforme des services de santé pourrait s'échelonner sur une période de deux ans.

Avec le départ à la retraite de Mme Lise Duffy, qui assurait la direction des SAE depuis de nombreuses années, c'est une nouvelle directrice, Mme Louise-Hélène Richard, qui pilotera la réforme. Mme Richard est une figure bien connue à l'AGEEFEP puisqu'elle occupait jusqu'à récemment le poste de vice-doyenne aux études de la Faculté de l'éducation permanente.

UNE CONSÉQUENCE DU RETRAIT DES ÉCOLES AFFILIÉES

Les difficultés budgétaires consécutives au retrait des SAE de l'École polytechnique et de l'École des Hautes Études Commerciales, en 2003, ne sont pas étrangères à la décision de réformer les Services aux étudiants, qui sont aux prises avec un déficit de 800 000 \$.

Rappelons les faits. Pendant de nombreuses années, tant la FAECUM que l'AGEEFEP ont dénoncé l'iniquité dans le financement des SAE, dont le budget provient à 70 % de la cotisation de 7 \$ par crédit que versent tous les étudiant-e-s. Les deux autres sources de revenu sont la subvention du ministère de l'Éducation et les tarifs que paient les usagers des services qui ne sont pas membres de la communauté universitaire.

L'iniquité, qui existait pour ainsi dire depuis plus de 20 ans, prenait deux formes : d'une part, l'École des HEC et l'École polytechnique conservaient l'équivalent de la subvention gouvernementale pour organiser leurs propres services tout en ayant un accès sans réserve aux SAE de l'UdeM; d'autre part, les étudiant-e-s à temps partiel des deux écoles affiliées, contrairement à ceux de l'UdeM, étaient exemptés de la cotisation aux SAE.

Il était inévitable que cette situation soit corrigée un jour ou l'autre. Mises au pied du mur, les deux écoles affiliées ont finalement choisi de se retirer des SAE et de ne conserver que leur affiliation au Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM).

Dans le cas de l'École des HEC, c'est la direction de l'établissement qui a pris la décision sans même consulter ses étudiant-e-s. À l'École polytechnique, c'est plutôt l'assemblée générale des étudiant-e-s qui a opté pour le retrait. Les représentants de l'UdeM ont cependant déploré de n'avoir pas eu l'occasion d'y faire valoir leur point de vue.

Depuis ce moment, les étudiant-e-s des deux écoles affiliées qui veulent utiliser les SAE de l'UdeM doivent payer les mêmes tarifs que la clientèle externe.

HUIT MOIS DE TRAVAIL

Le retrait des écoles affiliées plaçait l'Université devant le choix suivant : hausser une nouvelle fois la cotisation étudiante, qui venait d'être portée à 7 \$, ou réorganiser les services pour qu'ils soient moins coûteux.

L'Université a opté pour cette dernière solution. Sous la présidence de la vice-rectrice au premier cycle et à la formation continue, un comité de travail composé de la direction de l'Université, de la FAECUM et de l'AGEEFEP a été mis sur pied. Il s'est adjoint les services d'une firme externe pour procéder à l'analyse des services offerts et les comparer avec ce qui se fait ailleurs au Canada. Au terme de huit mois de travail, il a abouti aux orientations que l'on sait.

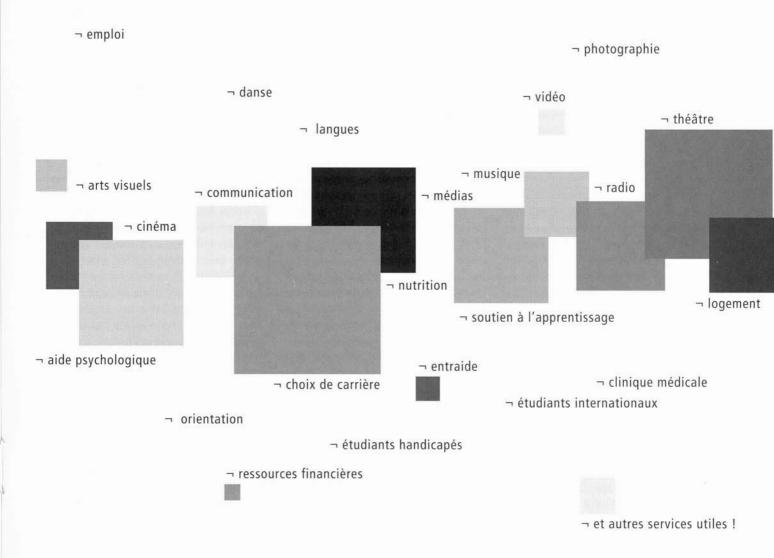
PARTICIPATION À LA GESTION

Étant donné que les étudiant-e-s constituent les principaux pourvoyeurs financiers des SAE, la FAECUM et l'AGEEFEP, les deux associations officiellement accréditées, participent depuis longtemps à la gestion des services. En cela, la réforme ne changera rien. On peut aussi parier que les SAE continueront à faire couler beaucoup d'encre, comme au cours des dernières années, car c'est là un sujet majeur de préoccupation pour les étudiants et les étudiantes ainsi que les associations qui les représentent.

Guide 2004-2005

A T E L I E R S S E R V I C E S

CONSULTEZ LE GUIDE DISTRIBUÉ SUR LE CAMPUS OU VISITEZ LE **www.sae.umontreal.ca** POUR OBTENIR LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS!





CHRONIQUE DES DOLÉANCES

Et vous, quels sont les irritants dans vos études?

Claude Garon

Service des plaintes et de l'information

LES TRAVAUX EN ÉQUIPES

Poli et manifestement articulé, le jeune homme, policier de métier et étudiant au Certificat de gestion appliquée à la police et à la sécurité de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), fulminait au téléphone. L'objet de son courroux? Les « maudits » travaux en équipes, auxquels sont soumis à répétition les étudiants et les étudiantes d'un certain nombre de certificats. Inévitables les travaux de groupes? Parfois – vous devriez alors le savoir avant de vous inscrire au cours –, mais pas toujours, loin de là.

Quelles sont les raisons qui ont entraîné la détestation des travaux en équipes de cet étudiant et de bien d'autres de ses condisciples? D'abord la condition même de ceux et de celles qui optent pour la FEP, la condition d'adultes qui assument des responsabilités professionnelles auxquelles s'ajoutent, dans la moitié des cas, des responsabilités familiales. C'est d'ailleurs là le motif principal - le temps disponible - pour lequel la grande majorité des étudiants et des étudiantes de cette faculté optent pour des études à temps partiel. Or, il se trouve que ces personnes habitent aux quatre coins de la conurbation montréalaise, jusque dans la banlieue éloignée, qu'elles ont des horaires pas nécessairement identiques ni typiques, des enfants dont il faut bien s'occuper avant qu'ils vous appellent «madame» ou «monsieur», et qu'il n'est donc pas évident de prévoir plusieurs longues plages horaires, hors des cours, pour tenir les réunions de l'équipe.

Le même jeune homme soulevait un autre point : dans un travail en équipe, il arrive rarement que tous les membres contribuent de façon équivalente. Quand on a une moyenne de 3,9 (c'est de la grosse note ça, tout près de A+!), comme cet étudiant, et qu'on entend la conserver, on n'est pas nécessairement porté à s'en remettre à la sagacité et l'ardeur au travail de condisciples dont on vient tout juste d'apprendre le prénom. Doit-on reprocher à cet étudiant son individualisme? La civilité générale qui prévaut à l'université n'empêche nullement que ce soit un milieu hautement compétitif où l'on valorise l'intelligence et la réussite de l'esprit des personnes, ce dont il faut probablement se réjouir.

Il existe heureusement une parade à cet irritant. Même si vous travaillez en équipe, vous pouvez, vous devez même EXIGER une évaluation individuelle! L'article 8.1, paragraphe 2, du Règlement pédagogique de la Faculté de l'éducation permanente, qui s'intitule Évaluation par mode de travaux, est à cet égard explicite : « Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement. L'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupes, sauf exception approuvée par le doyen. »

Cela ne solutionne pas le problème de tous ceux et celles qui détestent en soi le travail en équipe, indépendamment de la notation. Il n'existe pas de disposition précise à ce sujet dans le Règlement pédagogique, mais la Faculté reconnaît qu'il est tout à fait légitime pour un étudiant-e de demander d'effectuer un travail individuel. Parlez-en à votre enseignant-e. Au besoin, insistez.

Comme principe général, retenons que, lorsqu'il s'agit d'un cours magistral, il n'y a guère de motif raisonnable d'imposer le travail en équipes. Une certitude: le désir d'avoir moins de copies à corriger ne constitue pas un motif raisonnable. Bien sûr, il y a des cas où le travail en équipes est incontournable en raison de la nature même du cours. En principe, cela devrait cependant être indiqué dans le syllabus du cours; en réalité, il n'est pas certain que ce le soit.

En cas de doute, ou tout simplement pour obtenir de l'information, téléphonez-nous.

PAS DE NOTE POUR LA PRÉSENCE AUX COURS

On ignore à quel degré cette pratique est répandue, mais on sait qu'il y a des cas où une note de 5 % à 10 % a été accordée pour la présence aux cours. Cela est interdit. L'article 8 du Règlement pédagogique – Évaluation des apprentissages – stipule que les deux seuls modes d'évaluation à la FEP sont les travaux et les examens, écrits ou oraux. La présence aux cours n'étant pas un mode d'évaluation, aucune note ne peut en conséquence y être attribuée, sauf exception.

L'attribution d'une note ne saurait donc être utilisée comme moyen de pression pour forcer les étudiant-e-s à assister à des cours, qu'autrement ils sécheraient. Qu'ils souhaitent s'absenter pour de bonnes ou de mauvaises raisons ne regarde qu'eux-mêmes. À l'université, on a passé l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire.

Tout comme pour les travaux en équipes, il y a évidemment des exceptions qui sont requises par la nature même du cours. On parle bien ici d'exceptions.

Cela dit, le rappel d'une loi cardinale : on a de bien meilleures chances de réussir ses études si l'on assiste aux cours.

L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES ENSEIGNANTS

Si je vous demandais dans quelle mesure les autorités tiennent compte de l'évaluation des cours à laquelle vous participez chaque trimestre, bon nombre d'entre vous me répondraient probablement : Bof!

Ce scepticisme n'est pas unique à l'Université de Montréal. À preuve, il y a même des sites internet totalement indépendants des établissements d'enseignement où les étudiant-e-s peuvent effectuer l'évaluation de leurs cours et de leurs enseignant-e-s. Cela risque fort de s'apparenter à des tribunaux populaires. Or, les tribunaux populaires engendrent une justice pour le moins douteuse.

Il n'est en effet pas si simple d'évaluer objectivement un enseignement et un enseignant-e; cela doit aussi se faire dans le respect des perpour sonnes. avec objectif d'améliorer les cours. Outre que les enseignants-e-s sont très, très sensibles sur cette question, ce dont il faut tenir compte parce que ce sont les premiers partenaires de notre formation, l'affaire comporte une dimension légale puisqu'il semble que la loi protège la confidentialité de l'information contenue dans le dossier d'un enseignant-e.

Quoi qu'il en soit, une opération de resserrement des règles d'évaluation est en cours de réalisation à l'UdeM, sous la pression des associations étudiantes, dont l'AGEEFEP, et à l'initiative du vice-rectorat au 1er cycle et à la formation continue. Toutes les unités devant désormais disposer d'un mécanisme formel de suivi de l'évaluation de l'enseignement, la FEP a créé récemment un Comité des études. L'AGEEFEP v dispose de deux sièges, le même nombre que le syndicat des chargé-e-s de cours. Le doyen de la FEP ou son représentant-e ainsi qu'un représentant-e des responsables de programme en font également partie.

Le mandat du Comité comporte trois points : analyser les « résultats agglomérés » de l'évaluation dans tous les programmes de la Faculté, explorer des façons d'améliorer l'enseignement et, au besoin, valider les outils d'évaluation.

La notion clé ici, c'est celle des « résultats agglomérés », une méthode dont nous ignorons pour l'instant les

arcanes, qui permettrait d'obtenir une vision d'ensemble de la satisfaction à l'égard de l'enseignement dans le programme, mais sans nécessairement révéler quoi que ce soit sur les cours qui posent des problèmes. Ce qu'on verra s'apparentera-t-il à une movenne?, avons-nous naïvement demandé? Hum!, nous a-t-on répondu dubitativement.

Si c'est bien de cela qu'il s'agit, le Comité des études pourrait bien ne pas avoir grand chose à se mettre sous la dent, car les « résultats agglomérés » ne nous diraient guère plus que l'enquête annuelle du Bureau d'études et de développement de la FEP: année après année, le taux de satisfaction des étudiants et des étudiantes à l'égard des études et des cours se situe dans la fourchette des 85 %.

Il faudra donc voir de quoi il retournera, mais sans perdre de vue que l'objectif, du moins du point de vue des associations étudiantes, est de dépister des cours où il y a des problèmes et de s'assurer que les même situations impliquant les mêmes personnes ne se répètent pas trimestre après trimestre.

LE PLAGIAT, PÉCHÉ CAPITAL DE LA VIE INTELLECTUELLE

Dans la vie intellectuelle, il n'est pas de péché plus capital que le plagiat. Ce n'est pas sans raison que la sanction de cette faute peut aller de la note zéro jusqu'à l'expulsion de l'établissement.

Le problème, si l'on en croit la rumeur universitaire d'ici et d'ailleurs. serait très répandu. Le réseau Internet. avec ses multiples sources d'information, stimulerait la tentation. Peut-être y a-t-il aussi une perte du sens éthique ou même une méconnaissance des règles. Celles-ci sont pourtant simples : reformuler les idées dans ses propres mots et mettre entre guillemets les passages qu'on n'a pas soi-même écrits, toujours en citant les sources.

Pensez-y et ne cédez pas à la tentation de la facilité, car elle pourrait résulter en une situation très pénible.

LA CRAINTE DES REPRÉSAILLES

Le phénomène le plus singulier qu'ait observé le Service des plaintes

au cours des dernières années est la crainte de beaucoup d'étudiant-e-s d'être l'objet de représailles s'ils font part d'une critique d'un cours ou, pire, s'ils déposent une plainte officielle. La peur, c'est évidemment que l'enseignant-e les recale, par vengeance et pure mauvaise foi, et que leur dossier scolaire porte éternellement cette tache honteuse.

Allons! Un peu de courage! Rappelez-vous que l'université n'est pas un goulag, mais bien le lieu par excellence de la liberté de pensée et de parole, que si les possibilités de représailles existent, elles constituent sans doute l'exception plutôt que la règle, et, qu'en dernière analyse, vous avez des droits et des recours ainsi que le soutien de votre association étudiante.

Un conseil aussi, si vous souhaitez que votre affaire suive son cours : soumettez votre point de vue par écrit et transmettez-nous une copie, car, comme le dit le cliché, les paroles s'envolent et les écrits restent. Vous ne savez pas trop comment vous y prendre? Nous sommes là pour vous aider.

NOUS JOINDRE

Que ce soit pour discuter d'un des points exposés ci-dessus ou pour toute autre question, n'hésitez pas à nous joindre. C'est évidemment gratuit et confidentiel. À moyen et à long terme, ce sont vos observations, vos commentaires et vos critiques qui contribuent à améliorer les études dans notre Faculté.

Ah oui! Il peut arriver que vous ayez tort. Vous saurez au moins pourquoi.

Téléphone: (514) 343-6111, poste 5127, ou 1-800-563-3678

Courriel: plainteinfos@ageefep.qc.ca

AGEEFEP en bret

Course au rectorat

L'année universitaire qui débute sera marquée par une course au rectorat à l'UdeM. Qui succédera à M. Robert Lacroix, qui terminera son mandat en juin prochain, six ans après sa première nomination? Bien malin qui pourrait répondre à cette question. Il s'agira assurément d'une personne de fort calibre si l'on en juge par les cinq critères qu'a retenus le Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice. En plus de jouir d'une forte stature intellectuelle, dont la crédibilité sera reconnue par le corps professoral, le futur titulaire du poste devra avoir démontré dans sa carrière de grandes capacités de leadership, faire preuve d'une expérience de haut niveau en gestion stratégique, pouvoir participer de façon significative aux débats publics sur les enjeux sociaux majeurs du Québec et témoigner d'un constant souci du pluralisme intellectuel. Le poste n'est décidément pas à la portée du premier venu! Le salaire annuel est à l'avenant, dans la fourchette des 175 000 \$ à 200 000 \$.

C'est le Conseil qui décide

Le processus de nomination du recteur déclenche une certaine effervescence politique sur le campus. Cela n'a cependant rien d'une tornade, car l'action des « partenaires universitaires », pour reprendre une dénomination consacrée, n'a guère de conséquences concrètes en raison de son caractère consultatif. En effet, ce sont les 26 membres du Conseil de l'Université, et eux seuls, qui nomment le recteur. Un exemple? Au cours de la course au rectorat qui s'est soldée par le nomination de M. Lacroix, le Comité de consultation sur la nomination du recteur ou de la rectrice avait convié tous les candidats et candidates - il y en avait une demi douzaine - à un débat public. D'eux d'entre eux, M. Robert Lacroix et M. Jacques Girard, avaient

refusé d'y participer. Ce sont pourtant eux qui ont obtenu le plus de votes au Conseil. La petite histoire dit d'ailleurs que le résultat a été très serré, avec une seule voix de majorité pour M. Lacroix. Soit dit en passant, le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, occupe l'un des 26 sièges du Conseil. C'est d'ailleurs un droit que l'Association a conquis de haute lutte.

Une semaine de lecture à la FEP?

À moins d'imprévu, les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente bénéficieront, à compter de l'année 2005-2006, d'une semaine de lecture au cours des trimestres d'automne et d'hiver. Contrairement à ce que plusieurs pourraient craindre, le trimestre ne sera pas pour autant allongé de 15 à 16 semaines. Pour la bonne raison qu'il comportera dorénavant 14 semaines de cours, soit 42 heures de cours plutôt que 45. Hérésie réglementaire? Formation à rabais? Que non! La vraie règle, largement méconnue, veut qu'un cours universitaire de trois crédits comporte 135 heures de travail, dont un minimum de 39 heures de cours. Cette dernière norme est d'ailleurs appliquée dans un certain nombre de facultés et de départements depuis plusieurs années. Du point de vue pédagogique, l'idée se défend puisqu'un universitaire a, en principe, appris à apprendre, et que c'est par le travail personnel qu'il assimile une grande partie de la matière. Dans la présentation qu'elle a faite au Conseil de la FEP, la vicedoyenne aux études, Mme Louise-Hélène Richard, a rappelé que cette semaine serait la bienvenue pour les nombreux étudiants et étudiantes de la FEP qui sont aussi des parents. Au trimestre d'hiver, la semaine de lecture coïncidera d'ailleurs avec la semaine de relâche des commissions scolaires. À juste titre, certains verront là une mesure certes modeste, mais qui contribuera à faciliter la conciliation des études et des obligations familiales et professionnelles.

« Modernisation » de l'État : de partenaires à « administrés »

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études ainsi que le Comité d'accréditation des associations d'élèves ou d'étudiants font partie des premiers 60 organismes gouvernementaux qui seront réévalués dans le cadre du processus de «modernisation» de l'État qu'a mis en branle le gouvernement libéral, sous la houlette de la présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, Mme Monique Jérôme-Forget. Le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, est membre à part entière de ces deux comités, qui ont tenu de vastes consultations au cours des deux dernières années, dans le premier cas pour améliorer le régime de l'aide financière aux études et, dans le second, pour ajuster à la réalité d'aujourd'hui la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Le ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, n'a pas attendu les résultats de cet examen pour appliquer unilatéralement le programme libéral. Ainsi, après que le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études eut produit un volumineux rapport contenant de nombreuses recommandations pour assurer un meilleurs accès aux études universitaires, le Ministre a pris l'exact contre-pied et a refilé une facture de 100 millions \$ aux étudiants et aux étudiantes en réduisant les bourses et en augmentant les prêts. Quand on est en possession tranquille de la vérité, pourquoi consacrerait-on temps et argent pour consulter ses partenaires... ou plutôt ses administrés? Telle est la philosophie de l'État «moderne». Au total, 188 organismes seront évalués à cette aune. Les paris sont ouverts : combien survivront à la « modernité »?

Rattachement de la Télug à I'UQAM

Il ne manque plus que l'approbation du gouvernement du Québec, vraisemblablement une formalité, pour que la Télé université (TÉLUQ) soit officiellement rattachée à l'Université du Québec à Montréal. Il aura fallu près de deux ans d'âpres débats avant que l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ, l'instance décisionnelle du réseau, sanctionne le projet. La principale difficulté de la Téluq tenait au fait qu'elle disposait d'un corps professoral limité, soit une cinquantaine de personnes, dont plusieurs sont spécialisées dans des disciplines où la demande est faible. Si l'on ajoute à cela que la plupart des constituantes du réseau éprouvaient de grandes réticences à fournir leur expertise disciplinaire pour la création de nouveaux cours, les possibilités de développement étaient limitées. En principe, ce ne sera plus le cas puisque la Téluq aura accès aux ressources de l'ensemble du réseau, elle qui est tout de même déjà le principal acteur en enseignement à distance universitaire au Québec avec environ 50 % de l'offre de cours. Cela a fait dire au président du réseau, M. Pierre Moreau : « Nous venons de doter le réseau de l'UQ et le Québec d'une capacité de devenir le chef de file de l'enseignement à distance en Amérique du Nord. »

Pas de compression mais toujours la péréquation

La Faculté de l'éducation permanente (FEP) prévoit clore l'exercice financier 2003-2004 avec un surplus budgétaire de l'ordre de 250 000 \$ à 300 000 \$. Ce surplus évitera toute compression budgétaire à la Faculté, qui devait au départ sabrer 2,57 % dans son budget de 2004-2005, selon une directive de la direction de l'Université qui s'applique aussi aux autres unités. De façon plus générale, la FEP est une grande contributrice au système de péréquation qui a cours à l'UdeM, ce système selon lequel les facultés qui coûtent moins cher, généralement celles des sciences humaines, arts et lettres, versent une part substantielle de leurs revenus dans la cagnotte de l'Université pour financer les facultés très coûteuses, celles des sciences évidemment. Grosso modo, le budget que l'Université consent annuellement à la FEP équivaut à 50 % de ce que celle-ci rapporte en droits de scolarité et en subvention gouvernementale. Cette péréquation découle à la fois du système de financement des universités, dont la base est le crédit, et de l'orientation de l'UdeM, qui se définit d'abord comme une grande université de recherche.

Révision des seuils de probation et d'exclusion?

Au nombre des sujets débattus dans les réunions des vice-dovens aux études, au cours de la dernière année, il y a eu le projet de modifier la clause du Règlement pédagogique cadre de l'Université portant sur la mise en probation et l'exclusion du programme. Pour l'heur, la note de passage dans un cours est de D; pour être autorisé à poursuivre son programme, un étudiant-e doit avoir une moyenne cumulative de 2,0, ce qui équivaut à C. Si cette moyenne tombe sous la barre de 1,5, il y a exclusion du programme; dans la fourchette de 1,5 à 2,0, l'étudiant-e est mis en probation et doit graduellement remonter sa moyenne 2,0. Selon le scénario à l'étude, le seuil d'exclusion d'un programme serait relevé à 1,8; entre 1,8 et 2,0, un étudiant-e serait mis en probation. La logique d'un tel relèvement des barèmes de réussite, a

expliqué Mme Louise-Hélène Richard, la vice-doyenne aux études de la FEP, tient au fait que le mécanisme de probation vise à donner un chance aux étudiant-e-s qui ont de faibles notes. Or, il est très difficile d'augmenter sa moyenne de 1,5 à 2,0, d'où le risque qu'un étudiant-e encourre des dépenses importantes sans jamais obtenir son diplôme. Le hic, car il y en a un : si les barèmes proposés s'étaient appliqués au trimestre d'automne 2003, 115 étudiants et étudiantes de la FEP auraient été exclus de leur programme; à la Faculté des arts et des sciences, il y en aurait eu 200. Ça ferait beaucoup de dollars perdus en droits de scolarité et en subventions gouvernementales. Pour utiliser un euphémisme, voilà pourquoi la question devra être davantage « documentée » avant que tout changement soit entériné.

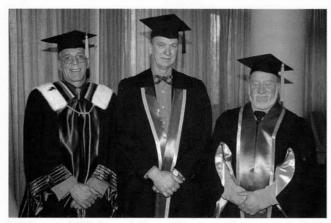
Des gens qu'on regrettera

Les départs à la retraite sont nombreux ces années-ci à l'UdeM. La Faculté de l'éducation permanente n'y échappe pas. Il y a trois nouveaux retraités de la FEP que l'AGEEFEP regrettera particulièrement : Mme Anne Bélanger, conseillère en formation, Mme Marie-Christiane Hellot, responsable du Certificat de journalisme, et M. Michel Thiénot, responsable du Certificat d'études individualisées. Chapeau à de fervents éducateurs d'adultes et merci pour l'aide que vous avez donnée à tant d'étudiants et d'étudiantes!

La FEP décerne 361 baccalauréa

a Faculté de l'éducation permanente a décerné 361 bac-✓ calauréats au cours de la Collation des grades, le 18 mai dernier. Cela représente 6 % des 6 015 nouveaux bacheliers et bachelières de l'Université de Montréal en 2003.

Au delà des statistiques, cette cérémonie demeure un moment très émouvant, ce qui n'est pas étranger au fait que, contrairement aux autres facultés, ce sont souvent des parents, et non leur enfants, qui montent sur scène pour recevoir leur diplôme. Le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, leur a d'ailleurs rendu hommage dans les termes suivants : « Le mot persévérance me semble particulièrement bien choisi. En raison de vos obligations familiales et professionnelles, la plupart d'entre vous ont en effet effectué leurs études à temps partiel, le soir et la fin de semaine. Il vous a donc fallu de très nombreuses années, parfois jusqu'à 10 ans ou même plus, pour obtenir les trois certificats qui composent votre baccalauréat. Dans une si longue période de temps, bien des événements sont susceptibles de bouleverser une vie d'adulte. Votre réussite est d'autant plus méritoire.»



M. Normand Bélisle a pris la parole au nom des nouveaux diplômés. À sa gauche, le doyen de la FEP, M. Jean-Marc Boudrias, et à sa droite, M. Robert Martin, président de l'AGEEFEP

Cette année, c'est un dirigeant de l'AGEEFEP qui a prononcé l'allocution au nom de ses condisciples nouvellement diplômés. M. Normand Bélisle, secrétaire général de l'Association, a en effet obtenu son baccalauréat, lui aussi au terme de plusieurs années d'études à temps partiel. Rappelant qu'il était issu d'un milieu peu fortuné et qu'il avait dû abandonner ses études assez tôt, M. Bélisle a souligné que rien ne semblait le destiner aux études universitaires : « Je me plais à dire aux gens qui m'entourent que je suis devenu bachelier malgré moi!, affirme-t-il, en ajoutant que on implication dans l'Association lui a permis de découvrir « un monde fabuleux, un monde où tout un chacun y met du sien pour améliorer sa condition », ce qui l'a motivé à persévérer dans ses études.

LES PRIX DU DOYEN

Comme chaque année, le doyen de la FEP a profité de la cérémonie pour remettre une trentaine de prix d'excellence, soit un par programme de certificat. Ces prix visent à souligner « le mérite exceptionnel des étudiants qui se sont distingués dans leur programme respectif par leur rendement supérieur et la

qualité soutenue de leurs travaux ». Ce sont les dons des diplômé-e-s au Fonds de développement qui permettent de les octroyer. Pour cette année, les récipiendaires sont les suivants :

Communication appliquée : Stéfanie Lemont

Criminologie: Lucille Plaisance

Droit: Steve Bernardin

Études individualisées (ès arts) : Sophie Brisebois Études individualisées (ès sciences) : Michèle Desbiens Français langue seconde pour non francophones : Janine Olin

Gérontologie : Brigitte Plante

Gestion appliquée à la police et à la sécurité : Martin Charrois Gestion des services de santé : Audrey Aubin-Savignac

Inhalothérapie : Nadine Lapierre

Intervention auprès des jeunes, Fondements et pratiques :

Jocelyne Brideau

Intervention en milieu multiethnique : Marie-Andrée Pelletier Intervention dans les groupes et les organisations :

Janick Audet

Intervention en déficience intellectuelle :

Suzie Desgroseilliers

Journalisme: Anne-Marie Trudel Localisation: Carl Gagnon

Maintien à domicile : Mireille Fontaine Petite enfance et famille : intervention précoce :

Carmen Payloff

Publicité : Geneviève Janelle Rédaction: Yolaine Synnott

Relations industrielles: Sophie Martin Relations publiques: Gorette Linhares Santé communautaire : Lison Élie

Santé mentale : fondaments et pratiques d'intervention :

Claudine Goulet

Santé et sécurité du travail : Ulysse Mc Carthy

Toxicomanies : prévention et réadaptation : Mélany Rivard

Traduction 1: Sophie Gagnard Traduction 2: Gail Grant Violence et société : Elena Irimia

AUTRES PRIX ET BOURSES

Quelques autres prix et bourses ont également été décernés au cours de la soirée. Catherine Desjardins-Sigouin, du Certificat en toxicomanies, a ainsi recu la bourse qu'offrent conjointement la FEP et la Fondation Jean-Lapointe; Sara-Ève Tremblay, du Certificat en journalisme, a mérité le prix spécial du jury de la Bourse Fernand-Séguin; Christine Cossette, du Certificat en gérontologie, a reçu la bourse Mireille-Ducros; et Karine Bernard, du Certificat en journalisme, est la récipiendaire du prix que décernent conjointement le journal Le Devoir et l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ).

Serge Barbeau, chargé de cours au Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité, a pour sa part reçu le prix d'excellence en enseignement. Une mention d'honneur a également été décernée à Dominique Payette, du Certificat en journalisme.

Rappelons enfin que la collation des grades est organisée conjointement par la FEP et l'AGEEFEP.

PRIX LIZETTE-GERVAIS:

les étudiantes de la FEP raflent tous les honne

e sont des étudiantes du Certificat en journalisme de la Faculté de l'éducation permanente de l'UdeM qui ont remporté tous les honneurs de l'édition 2004 des prix Lizette-Gervais.

Dans la catégorie télévision, c'est Binh An Vu Van qui a obtenu le premier prix pour un reportage intitulé Le comble de l'épicerie. Particulièrement original, le reportage décrit l'action de jeunes universitaires qui se nourrissent en récupérant la nourriture dans les poubelles des épiceries. En plus de recevoir une bourse de 1 500 \$, Binh An Vu Van effectuera un stage rémunéré de quatre semaine au Réseau TVA. Dans cette catégorie, le jury était composé de Isabelle Maréchal (98.5 FM), Daniel Renaud (Réseau TVA) et Philippe Schnobb (SRC-Télé).

Dans la catégorie radio, les grands honneurs ont été décernés à Marie-Catherine Leroux pour un émouvant reportage intitulé Des vies en attente, qui porte sur les personnes en attente d'une greffe d'organe. Mme Leroux a également reçu une bourse de 1 500 \$ et elle effectuera un stage rémunéré de quatre semaines à la Première chaîne de Radio-Canada. Le jury était composé de Louis Gosselin (CKAC), Pierre Laporte (Info 690) et Martine Hippolyte (SRC-Radio).

Le jury de la catégorie télévision a également décerné une mention d'honneur à Martine Robergeau pour un reportage traitant de la tendresse chez les personnes itinérantes.

Les prix Lizette-Gervais 2004 ont été remis dans le cadre du colloque éponyme, qui portait cette année sur la convergence des médias. Les journalistes Élaine Ayotte, Anne-Marie Dusseault et Jean-Claude Leclerc ont soulevé les différents aspects de la question et échangé avec l'assistance, qui était majoritairement composée d'étudiants en journalisme et de professionnels de l'information.



M™ Binh An Vu Van a obtenu le premier prix dans la catégorie télévision et le jury a également accordé une mention d'honneur à Martine Robergeau dans la même catégorie. Marie-Catherine Leroux a mérité le premier prix dans la catégorie radio. En arrière-plan, M^{me} Suzanne Laberge, présidente du Prix Lizette-Gervais, et Mme Marie-Christiane Hellot, qui était jusqu'à récemment responsable du programme de journalisme de la Faculté de l'éducation permanente.



M. Jean-Claude Leclerc, un journaliste d'expérience connu pour son esprit critique, ainsi que M^{me} Anne-Marie Dussault, présidente de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, ont été au nombre des panélistes qui ont discuté de la convergence des médias, le thème du Colloque Lizette-Gervais 2004. Au centre, Mme Suzanne Laberge, également journaliste et présidente du Prix Lizette-Gervais.

Faculté de l'éducation permanente La faculté d'évoluer

Prenez de la valeur.

Poursuivez vos études à la FEP.











COMMUNICATION

Communication appliquée
Communication promotionnelle
Informatique – Bureautique
Informatique – Initiation à la programmation
Informatique – Initiation au multimédia
Informatique – Programmation Internet
Journalisme
Localisation
Publicité
Rédaction
Relations publiques
Traduction I et II

COURS DE LANGUES

Anglais Français langue seconde

GESTION

Gestion appliquée à la police et à la sécurité Gestion des services de santé et des services sociaux Relations industrielles

INTERVENTION

Criminologie Droit Intervention auprès des jeunes Intervention en déficience intellectuelle Petite enfance et famille : intervention précoce Toxicomanies Violence, victimes et société

SANTÉ

Gérontologie Santé communautaire Santé et sécurité du travail Santé mentale

ÉTUDES INDIVIDUALISÉES



CAMPUS CAMPUS RÉGIONAUX – Nouveau campus à Lachenaie à l'hiver 2005 FORMATION À DISTANCE

Renseignements 514.343.6090 1 800 363.8876 www.fep.umontreal.ca

